

Deux axes prioritaires pour le redéploiement commercial du Centre-Ville de Mons

L'Avenir - 17 juil. 2017

Les autorités montoises ont présenté ce lundi leur plan de redéploiement commercial du centre-ville à l'horizon 2020. Ce plan concerne deux axes principaux: le Piétonnier et le quartier de la future nouvelle gare.

L'image du centre-ville commercial de Mons s'est considérablement détériorée ces dernières années. Selon les autorités montoises, on y a constaté une diminution significative des commerces indépendants et du secteur Horeca ainsi qu'une inflation des commerces précaires. "Les centres de villes de taille moyenne souffrent partout", a indiqué l'échevin montois Nicolas Martin. "Nous avons travaillé longtemps sur un projet qui a pour but d'attirer les investisseurs et les grandes enseignes dans le centre-ville et de générer des moyens publics pour aider le commerce local".

Le plan de redéploiement du commerce en centre-ville à Mons, qui vise l'horizon 2020, est nourri d'investissements des secteurs privé (plus de 50 millions d'euros) et public. Deux axes commerciaux sont concernés: le Piétonnier, qui devrait bénéficier de sept projets dont l'arrivée de "Primark" début 2019, et qui devrait attirer 40.000 visiteurs par semaine, et le quartier de la future nouvelle gare de Mons.

Publicité Le projet de redéploiement comprend par ailleurs le concept de "maternité commerciale" soutenu à hauteur de 20 millions d'euros, dont 50% supporté par l'Europe, 40% par la Wallonie et 10% par la Ville de Mons. Ce montant est destiné entre autres à l'acquisition/rénovation par la ville de petites cellules qui seront proposées, avec un accompagnement, à des indépendants commerçants ou artisans locaux.

Un Fonds d'impulsion, créé par la Ville de Mons, d'un montant annuel de 200.000 euros doit également intervenir pour assister les nouveaux commerces.

Le quartier de la future nouvelle gare, deuxième axe du redéploiement, a été inscrit dans le cadre d'un projet de recommercialisation intitulé "Creashop" et développé par la Wallonie. Il pourra également compter sur l'aboutissement de projets privés d'espaces bureau et de logements.

Le plan de redéploiement veut également mettre l'accent sur la sécurisation du périmètre commerçant, la politique de stationnement, l'utilisation des nouvelles technologies et de la rénovation urbaine.